

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du vendredi 5 juin 2026 à 15 heures
en salle des Conseils du Centre administratif
Convoqué par courrier en date du 29 mai 2026

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Catherine TRAUTMANN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Mathieu CAHN, Céline GEISSMANN, Pierre JAKUBOWICZ, Pernelle RICHARDOT, Mourad OUALIT, Paul MEYER, Françoise BEY, Hakim FADILI, Christelle STURTZ-FROEHLICHER, Jean-Baptiste MATHIEU, Julie MULOT, Hervé MORITZ, Arieh ADIDA, Carole WENNER, Landdry AUGIER DE LAJALLET, Marie-No GANDZION, Emilien KELLER, Delphine BERNARD.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Frédéric AGAUD, Ysabel ARGENCE, Caroline BARRIERE, Rebecca BREITMAN, Abdelaziz CHOUKRI, Chantal CUTAJAR, Sandra DIETSCH, Arnaud DURAND, Youness EL HASSNAOUI, Mehdi EL IDRISSEI (en remplacement de Antonella CAGNOLATI pour le vote du point 1), Lisa FARULT, Marzieh FLAISCHER, Pascale GERARD, Pascale JURDANT-PFEIFFER, Florian KOBRYN, Thierry KUHN, Benjamin KUNTZ, Etienne LOOS, Philippe LOUBRY, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Halima MENECEUR, Annick NEFF, Anne REYMANN, Alexandre RIOU, Elsa SCHALCK, Mohamed SIAALITI, Aurélie SITTLER-LEDRIK, Thierry SOTHER, Laurent THOMAS, Robert VANHERZEEKE, Floriane VARIERAS, Irène WEISS, Etienne WESTPHAL, Pierre WOLFF, Nadia ZOURGUI

NB : Mme Antonella CAGNOLATI n'ayant pas la nationalité française, elle ne pouvait pas participer au vote du premier point, relatif à l'élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs en septembre 2026. M. Mehdi EL IDRISSEI, suivant de liste, a donc été convoqué pour la remplacer. À partir du point 2, relatif au remplacement d'un poste d'adjointe à la Maire - Élection d'une adjointe à la Maire, M. EL IDRISSEI a quitté le conseil, et Mme CAGNOLATI a donné procuration à M. Arieh ADIDA.

Sont absent·es, excusé·es, ou arrivent en cours de séance :

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Prénom - NOM	Procuration de vote à :	Points concernés
Bahar CEVIZ	Delphine BERNARD	À partir du point 1

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Prénom - NOM	Procuration de vote à :	Points concernés
Syamak AGHA BABAEI	Nadia ZOURGUI	À partir du point 1

Jeanne BARSEGHIAN	Floriane VARIERAS	À partir du point 1
Antonella CAGNOLATI	Arieh ADIDA	À partir du point 2
Eric KRIBS	Ysabel ARGENCE	À partir du point 1
Camille MARTEAU	Caroline BARRIERE	À partir du point 1
Germain MIGNOT	Thierry KUHN	À partir du point 1
Frédérique NEAU	Anne REYMANN	À partir du point 1
Patrick PESSAUX	Christelle STURTZ-FROEHLICHER	À partir du point 1
Nawel RAFIK-ELMRINI	Etienne WESTPHAL	À partir du point 1
Jean-Philippe VETTER	Irène WEISS	À partir du point 1

Quittent la séance

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Prénom - NOM	Procuration de vote à :	Points concernés
Céline GEISSMANN	Pierre JAKUBOWICZ	À partir du point 9
Jean Baptiste MATHIEU	Marie-No GANDZION	À partir du point 12
Hervé MORITZ	Hakim FADILI	À partir du point 12
Julie MULOT	Mathieu CAHN	À partir du point 3

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Prénom - NOM	Procuration de vote à :	Points concernés
Abdelaziz CHOUKRI	Marzieh FLAISCHER	À partir du point 2
Alexandre RIOU	Landdry AUGIER DE LAJALLET	À partir du point 7
Elsa SCHALCK	Jean-Philippe MAURER	À partir du point 2
Aurélie SITTLER-LEDRIK	Thierry SOTHER	À partir du point 12
Thierry SOTHER	Pernelle RICHARDOT	Du point 5 au point 9 inclus
Robert VANHERZEEKE	Youness EL HASSNAOUI	À partir du point 12

Secrétaire de séance : M. Robert VANHERZEEKE

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Robert VANHERZEEKE, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Secrétariat général

*Deux motions et sept questions orales ont été rajoutées à l'ordre du jour.
Quatre questions d'actualité ont également été reçues.*

La motion présentée par M. Florian KOBRYN intitulée « Face aux attaques réactionnaires, soutien de la ville de Strasbourg aux free party » a été déclarée irrecevable.

En effet, les termes de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales précisent le périmètre des délibérations prises par le conseil (y compris textes additionnels délibérés). Celles-ci doivent porter sur des objets présentant un intérêt public local. Cette position a été récemment confirmée par le tribunal administratif de Strasbourg dans son jugement du 30 décembre 2025.

Par ailleurs, Mme Halima MENECEUR avait retiré la question orale intitulée « Prise de position pour la lutte contre l'islamophobie » en amont de la séance, le 3 juin 2026.

*Les points 6, 8 et 10 n'ont pas été retenus et adoptés en début de séance.
Les points 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12 ont été examinés par les membres du Conseil.*

Une suspension de séance d'une minute a eu lieu à 16h12, lors du départ de M. EL IDRISSE.

La séance a été présidée par Madame Catherine TRAUTMANN.

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le **05 juin 2026**, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du **12 juin 2026** dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

Affaires Générales

1 Élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs en septembre 2026.

Le Conseil

vu le Code électoral et notamment les articles L 280 à L 293 et R 130.1 à R 148
 vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 vu la loi n° 2013-702 relative à l'élection des sénateurs
 vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation
 des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
 vu l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 11 mai 2026 fixant
 le nombre de délégués à élire par les conseils municipaux

désigne

sans débats, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, les 329 délégués supplémentaires et 81 suppléants en vue des élections sénatoriales comme précisé dans l'annexe jointe.

le résultat des opérations électorales est le suivant :

Nombre de conseillers présents et représentés	65
Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	65
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	65

Liste et candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste « POUR STRASBOURG » Tête de liste : Jean-Jacques FIX	41	209	52
Liste « CENTRISTE ET PROGRESSISTES » Tête de liste : Rolande PLACIDI	4	20	5
Liste « AIMER STRASBOURG » Tête de liste Laurence DREYFUSS	10	50	12
Liste « STRASBOURG JUSTE ET VIVANTE » Tête de liste : Alain JUND	6	30	7
Liste « STRASBOURG INSOUMISE, FIERE ET SOLIDAIRE » Tête de liste : Victor DEMANGE	4	20	5

2 Remplacement d'un poste d'adjointe à la Maire - Élection d'une adjointe à la Maire.

Le Conseil
vu les articles L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2
du Code Général des Collectivités Territoriales
vu la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2026
fixant le nombre d'adjoint·es à la Maire à 20,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

constate

la vacance du poste de 6^{ème} adjointe à la Maire,

décide

- le maintien du nombre d'adjoint·es à la Maire à 20,
- de désigner une nouvelle adjointe, qui occupera le 6^{ème} rang dans l'ordre du tableau du Conseil municipal,

est appelé

à procéder à l'élection au poste de 6^{ème} adjointe à la Maire au scrutin secret et de liste,

recueille

la candidature de Madame Pascale GERARD,

acte

le résultat des opérations électorales :

Nombre de votants	64
Nombre de suffrages blancs ou nuls	19
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

élit

à la majorité absolue des suffrages exprimés :
au poste de 6^{ème} adjointe à la Maire, Madame Pascale GERARD.

Ce point donne lieu à 2 votes :

1. Un vote non secret pour :

- *constater la vacance du poste de 6ème adjointe à la Maire,*
- *décider du maintien du nombre d'adjoint-es à la Maire à 20,*

- *décider de désigner une nouvelle adjointe, qui occupera le 6ème rang dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.*

Mmes Lisa FARAULT, Frédérique NEAU, Anne REYMANN, Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS, Nadia ZOURGUI, ainsi que MM. Germain MIGNOT, Florian KOBRYN, Syamak AGHA BABAEI, Thierry KUHN et Benjamin KUNTZ, se sont abstenus sur ce point. Mme MENECEUR a voté contre.

Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 11 voix
--

2. Un vote **secret** pour procéder à l'élection de la 6^{ème} adjointe.

Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 0 voix – Vote blanc : 19 voix
--

3 **Désignations de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein de divers organismes.**

Le Conseil
vu les articles L.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33
du Code général des collectivités territoriales,
vu les articles 1609 nonies C et 1650 du Code général des impôts,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

désigne

pour le représenter au sein des organismes ci-dessous énumérés les conseiller·es suivant·es :

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- M. Mathieu CAHN, titulaire
- Mme Caroline BARRIERE, suppléante

Agence France locale

- M. Mathieu CAHN, titulaire
- Mme Caroline BARRIERE, suppléante

Strasbourg Initiation Nature Environnement (SINE)

- Pascale GERARD

Comité de pilotage du consortium avec l'association pour la sécurité sociale de l'alimentation Alsace (Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles alimentaires)

- Mme Françoise BEY

Commission de dénomination des rues et des écoles

- Pierre JAKUBOWICZ
- Hervé MORITZ

- Jean-Baptiste MATHIEU
- Alexandre RIOU
- Céline GEISSMANN
- Frédérique NEAU
- Floriane VARIERAS
- Lisa FARAULT

PROCIVIS

- Mathieu CAHN

Conservatoire botanique Alsace-Lorraine (GIP)

- Laurent THOMAS, titulaire
- Pascale GERARD, suppléante

Maires pour la paix – France

- Antonella CAGNOLATI, titulaire
- Hervé MORITZ, suppléant

Mavors for peace

- Antonella CAGNOLATI, titulaire
- Hervé MORITZ, suppléant

Commission Strasbourg Kehl

- Mme Catherine Trautmann, en tant que Maire de la ville de Strasbourg,
- Hervé MORITZ
- Abdelaziz CHOUKRI
- Alexandre RIOU
- Laurent THOMAS
- Frédérique NEAU
- Benjamin KUNTZ

Pilier Politique de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT)

- Antonella CAGNOLATI, titulaire
- Hervé MORITZ, suppléant

Réseau de Villes du Rhin Supérieur

- Antonella CAGNOLATI, titulaire
- Hervé MORITZ, suppléant

SOFIDAL

- Bahar CEVIZ, titulaire
- Abdelaziz CHOUKRI, suppléant

SEDES

- Annick NEFF

Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme

Hervé MORITZ

Caisse des écoles (comité de la)

Au conseil d'administration

- Laurent THOMAS

SEM Réseau GDS (Aster Energies)

À l'assemblée générale

- Etienne WESTPHAL

SPL Strasbourg énergies renouvelables eurométropolitaines (SERE)

À l'assemblée générale

- Nawel RAFIK-ELMRINI

Commission consultative des services publics locaux

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| - Caroline BARRIERE, titulaire | - Antonella CAGNOLATI, suppléante |
| - Mathieu CAHN, titulaire | - Bahar CEVIZ, suppléante |
| - Eric KRIBS, titulaire | - Pierre WOLFF, suppléant |
| - Ysabel ARGENCE, titulaire | - Etienne LOOS, suppléant |
| - Florian KOBRYN, titulaire | - Mohamed SIAALITI, suppléant |

Association Relais Chantier

À l'assemblée générale et au conseil d'administration :

- Etienne LOOS

Locusem

Au comité d'investissement et au conseil d'administration (élu·e membre du CA - remplacement)

- Céline GEISSMANN en remplacement d'Aurélie SITTLER-LEDRIK

SPL Deux rives

À l'assemblée générale et au conseil d'administration

- Laurent THOMAS en remplacement de Thierry SOTHER

Société d'aménagement et d'équipement du Rhin supérieur (SERS), en remplacement

À l'assemblée générale et au conseil d'administration

- Mathieu CAHN en remplacement de Thierry SOTHER

Commission d'aménagement

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - Paul MEYER, titulaire | - Arieh ADIDA, suppléant |
| - Arnaud DURAND, titulaire | - Eric KRIBS, suppléant |
| - Etienne WESTPHAL, titulaire | - Laurent THOMAS, suppléant |
| - Frédéric AGAUD, titulaire | - Benjamin KUNTZ, suppléant |
| - Nadia ZOURGUI, titulaire | - Irène WEISS, suppléante |

Centre socioculturel de l'association des résidents de l'Esplanade (CSC)

- Hervé MORITZ

Centre socioculturel Au-delà des ponts (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre socioculturel de Cronembourg (CSC)

- Françoise BEY

Centre socioculturel du Fossé des Treize (CSC du Fossé des XIII)

- Arieh ADIDA

Centre socioculturel de Hautepierre (CSC)

- Hakim FADILI

Centre socioculturel de Neudorf (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre socioculturel de la Meinau (CSC)

- Jean-Baptiste MATHIEU

Centre socioculturel de la Montagne-Verte (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre socioculturel de Koenigshoffen (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre socioculturel de la Robertsau (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre socioculturel de la Krutenau (CSC)

- Hervé MORITZ

Centre socioculturel de Neuhof (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre socioculturel Lupovino (CSC)

- Mourad OUALIT

Centre culturel et social Rotterdam

- Céline GEISSMANN

Centre socioculturel PARenchantement (CSC)

- Pierre WOLFF

Fondation Stenger Bachmann

- Arieh ADIDA
- Aurélie SITTLER-LEDRIK
- Delphine BERNARD
- Abdelaziz CHOUKRI

- Philippe LOUBRY
- Hakim FADILI

France urbaine (association)

- Mme Catherine TRAUTMANN, Maire
- Mathieu CAHN
- Thierry SOTHER
- Céline GEISSMANN

Association des maires du Bas-Rhin

- Catherine TRAUTMANN
- Mathieu CAHN
- Céline GEISSMANN
- Pierre JAKUBOWICZ
- Anne-Pernelle RICHARDOT
- Mourad OUALIT
- Paul MEYER
- Françoise BEY
- Hakim FADILI
- Christelle STURTZ-FROEHLICHER
- Jean-Baptiste MATHIEU
- Hervé MORITZ
- Arieh ADIDA
- Carole WENNER

Commission consultative communale de la chasse et commission d'adjudication et d'ouverture des plis

- Anne-Pernelle RICHARDOT
- Sandra DIETSCH

Foyer de la jeunesse Charles Frey (EP départemental)

- Pierre WOLFF

Alliance des collectivités pour la qualité de l'air

- Patrick PESSAUX

Partenariat "Vie fluviale" avec Voies navigables de France

4 élus :

Comité thématique "Logistique et activités touristiques" :

- Landdry AUGIER DE LAJALLET

Comité thématique "Fret fluvial et activités économiques"

- Antonella CAGNOLATI

Comité thématique "Environnement et cadre de vie"

- Paul MEYER

Comité technique "Loisirs et mobilités du quotidien"

- Pascale GERARD

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)

Laurent THOMAS, titulaire

Pierre JAKUBOWICZ, suppléant·e

Commission Agriculture Environnement Énergie du Conseil Rhéna

- Mme Chantal CUTAJAR, titulaire,
- Robert VANHERZEEKE

Commission de suivi de site (CSS) Port du Rhin Sud

- Laurent THOMAS

Commission communale pour l'accessibilité (CCPA)

- Christelle STURTZ-FROEHLICHER, président·e
- Camille MARTEAU
- Annick NEFF
- Marie-No GANDZION
- Marzieh FLAISCHER
- Floriane VARIERAS
- Halima MENECEUR

Commission de protection des sites

- Pierre WOLFF
- Eric KRIBS
- Laurent THOMAS
- Alexandre RIOU
- Arnaud DURAND
- Chantal CUTAJAR
- Abdelaziz CHOUKRI
- Hakim FADILI
- Marie-No GANDZION
- Marzieh FLAISCHER
- Annick NEFF
- Rebecca BREITMAN
- Etienne LOOS
- Emilien KELLER
- Frédéric AGAUD
- Florian KOBRYN
- Thierry KUHN

Commission d'homologation de la sécurité des systèmes d'information

Autorité d'homologation :

- Julie MULOT, titulaire
- Rebecca BREITMAN, suppléante

Agir pour le fluvial

- Landdry AUGIER DE LAJALLET

Comité de pilotage Natura 2000 « Rhin Ried Bruch de l'Andlau, partie bas-rhinoise »

- Pierre WOLFF, titulaire

Comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Rhin, de Lauterbourg à Strasbourg »

- Eric KRIBS, titulaire

Comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Rhin, de Strasbourg à Marckolsheim »

- Laurent THOMAS, titulaire

Comité de gestion de la réserve naturelle de l'Ile du Rohrschollen

- Pascale GERARD, titulaire
- Camille MARTEAU, suppléante

Comité de gestion de la réserve naturelle de la forêt du Neuhof

- Pascale GERARD, titulaire
- Annick NEFF, suppléante

Comité de gestion de la réserve naturelle la Robertsau – la Wantzenau

- Pierre JAKUBOWICZ, titulaire
- Bahar CEVIZ, suppléant·e

Commission départementale de la sécurité routière

- Arieh ADIDA, titulaire
- Jean-Baptiste MATHIEU, suppléant·e

Comité régional des transports

- Philippe LOUBRY, titulaire
- Landdry AUGIER DE LAJALLET, suppléant

Association des maires des communes forestières du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle

- Anne-Pernelle RICHARDOT

Commission locale du patrimoine mondial

- Paul MEYER, titulaire
- Philippe LOUBRY, suppléant·e
- Pierre JAKUBOWICZ, titulaire
- Hervé MORITZ, suppléant
- Arieh ADIDA, titulaire
- Alexandre RIOU, suppléant
- Jeanne BARSEGHIAN, titulaire
- Floriane VARIERAS, suppléante
- Nicolas MATT, titulaire
- Frédéric AGAUD, suppléant

Commission d'examen des demandes d'indemnisation des préjudices économiques tramway

- Mathieu CAHN

Centre d'information régional sur les drogues et dépendances

- Christelle STURTZ-FROEHLICHER

Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

(SYCOPARC)

- Anne-Pernelle RICHARDOT, titulaire - Pascale GERARD, suppléante

Fonds de dotation Ess'Or

- Julie MULOT

CRENO - Régie de quartier

- Françoise BEY, titulaire - Eric KRIBS, suppléant

Meinau services - Régie de quartier

- Jean-Baptiste MATHIEU, titulaire - Aurélie SITTLER-LEDRICH, suppléant·e

Habitat SOLIHA

- Abdelaziz CHOUKRI
- Hakim FADILI
- Robert VANHERZEEKE

Conférence intercommunale du logement (CIL)

- Paul MEYER, titulaire - Etienne WESTPHAL, suppléante

Association Alsace États-Unis - Comité Boston

- Hervé MORITZ
- Aurélie SITTLER-LEDRICH
- Pierre JAKUBOWICZ

Institut de droit local alsacien mosellan

- Eric KRIBS

Innov emploi

- Hakim FADILI, titulaire
- Marie-No GANDZION, suppléante

Institut de promotion du commerce de l'alimentation et de la distribution

- Anne-Pernelle RICHARDOT
- Ysabel ARGENCE

Association de la route de la bière d'Alsace

- Thierry SOTHER

Chaire marketing – attractivité

- Arieh ADIDA

Groupement d'intérêt public Action culturelle en milieu scolaire (GIPACMISA)

- Céline GEISSMANN, titulaire - Eric KRIBS, suppléant

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

- Philippe LOUBRY

CDAL PACT (Centre d'amélioration du logement - Préserver, améliorer, conserver, transformer)

- Paul MEYER

Service Logement jeunes

- Philippe LOUBRY, titulaire
- Abdelaziz CHOUKRI, suppléant

Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

- Céline GEISSMANN
- Delphine BERNARD

Plateforme solidarité de Strasbourg Neudorf

- Julie MULOT

Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

- Delphine BERNARD

Centre d'information sur les droits des femmes et les familles (CIDFF)

- Marie-No GANDZION

Association de gestion de la maison des associations

- Mourad OUALIT
- Eric KRIBS
- Youness EL HASSNAOUI
- Rebecca BREITMAN
- Germain MIGNOT

Association bas-rhinoise aide personnes âgées (ABRAPA)

- Marzieh FLAISCHER

Association AJISTE gestionnaire des auberges de jeunesse de Strasbourg

À l'assemblée générale :

- Delphine BERNARD
- Mourad OUALIT
- Hervé MORITZ
- Marie-No GANDZION
- Anne-Pernelle RICHARDOT
- Mathieu CAHN
- Julie MULOT

Au conseil d'administration :

- Delphine BERNARD
- Mourad OUALIT
- Hervé MORITZ
- Anne-Pernelle RICHARDOT

Le Maillon

- Alexandre RIOU
- Pierre JAKUBOWICZ

Centre européen d'action artistique contemporain (CEEAC)

- Pierre JAKUBOWICZ, titulaire
- Rebecca BREITMAN, suppléante
- Patrick PESSAUX, titulaire
- Hervé MORITZ, suppléant

Artefact PRL

- Pierre JAKUBOWICZ
- Mathieu CAHN

MUSICA – festival international des musiques d’aujourd’hui

- Pierre JAKUBOWICZ, titulaire

Choucrouterie – APCA (Association Pour la Promotion de la Culture en Alsace)

- Pierre JAKUBOWICZ, titulaire

Pôle Sud

- Pierre JAKUBOWICZ
- Aurélie SITTLER-LEDRIK
- Jean-Baptiste MATHIEU

Théâtre Jeune Public (TJP)

- Pierre JAKUBOWICZ
- Camille MARTEAU

Garderie-restaurant La clé des champs

- Mourad OUALIT

Association Saint-Ignace

- Mourad OUALIT

Association Les bateliers

- Mourad OUALIT

Association Agathe Neuhof

- Youness EL HASSNAOUI

Conférence des financeurs d'Alsace

- Patrick PESSAUX, titulaire
- Marie-No GANDZION, suppléant·e

Réseau francophone des Villes amies des aînés

- Marzieh FLAISCHER

Réseau européen REVES

Au conseil d'administration :

- Julie MULOT

Réseau international des villes refuges (ICORN)

- Hervé MORITZ, titulaire
- Antonella CAGNOLATI, suppléante

ANVITA (villes et territoires accueillants)

- Céline GEISSMANN

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

- Antonella CAGNOLATI, titulaire
- Marie-No GANDZION, suppléant·e

Association française des aidants

- Marzieh FLAISCHER

Office national des anciens combattants

- Alexandre RIOU

Communauté professionnelle territoriale de santé Eurométropole Strasbourg nord (CPTS - COSEN)

- Patrick PESSAUX

Association de soins d'urgences médicales 67 (ASUM 67)

- Patrick PESSAUX

Adèle de Glaubitz : conseil de la vie sociale (dans le cadre du dispositif d'accompagnement et de soins coordonnés pour l'autisme DASCA)

- Annick NEFF

Fédération nationale des services funéraires publics

- Ysabel ARGENCE

Centre régional des œuvres universitaires (CROUS)

Au conseil d'administration :

- Mourad OUALIT, titulaire
- Paul MEYER, suppléant

Bibliothèque nationale et universitaire (BNU)

- Pierre JAKUBOWICZ, titulaire
- Alexandre RIOU, suppléant

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance du Sport (CREPS)

- Jean-Baptiste MATHIEU

Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

- Jean-Baptiste MATHIEU

SCIC Kooma

À l'assemblée générale

- Julie MULOT

SCIC Auto'trement

- Laurent THOMAS

Correspondant défense

- Arieh ADIDA

Association Main Line For Europe

- Catherine TRAUTMANN

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Catherine TRAUTMANN, titulaire

Paul MEYER, suppléant

autorise

le représentant titulaire ou suppléant de la ville de Strasbourg ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

- *Madame la Maire indique que les représentants proposés ou ajoutés dans les différentes EPL (SEM, SPL et SCIC) ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote. Il s'agit de Mmes Céline GEISSMANN, Rebecca BREITMAN, Julie MULOT, Nawel RAFIK-ELMRINI ; MM. Laurent THOMAS, Etienne WESTPHAL et Mathieu CAHN.*
- *Mmes Lisa FARAULT, Halima MENECEUR, Nadia ZOURGUI, et M. Benjamin KUNTZ n'ont pas pris part au vote.*

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 Élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession de la ville de Strasbourg.

Le Conseil
vu les articles L.1410-3, L.1411-5, L.1411-6 L.2121-21, D 1411-3 et D 1411-4
du Code Général des Collectivités Territoriales
vu le Code de la Commande publique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

élit par un premier vote

en tant que membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO) :

Titulaires :

- M. Philippe LOUBRY
- Mme Marzieh FLAISCHER
- Mme Annick NEFF
- M. Germain MIGNOT
- Mme Halima MENECEUR

Suppléants :

- M. Laurent THOMAS
- M. Eric KRIBS
- Mme Pascale GERARD
- Mme Nadia ZOURGUI
- M. Benjamin KUNTZ

après appel de candidatures et élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Mmes Halima MENECEUR et Nadia ZOURGUI, ainsi que MM. Germain MIGNOT, Laurent THOMAS, et Benjamin KUNTZ, ne prennent pas part au vote. Mme BREITMAN, Mme WEISS et M. VETTER n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

élit par un second vote

en tant que membres titulaires et suppléants de la commission de concession :

Titulaires :

- M. Philippe LOUBRY
- Mme Marzieh FLAISCHER
- Mme Annick NEFF
- M. Germain MIGNOT
- Mme Halima MENECEUR

Suppléants :

- M. Laurent THOMAS
- M. Eric KRIBS
- Mme Pascale GERARD
- Mme Nadia ZOURGUI
- M. Benjamin KUNTZ

après appel de candidatures et élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mmes Halima MENECEUR et Nadia ZOURGUI, ainsi que MM. Germain MIGNOT, Laurent THOMAS, et Benjamin KUNTZ, ne prennent pas part au vote. Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme WEISS et M. VETTER n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

confirme

le·la président·e de la CAO de la ville de Strasbourg pour représenter cette dernière au sein des commissions d'appel d'offres des groupements de commandes créés antérieurement à la présente délibération,

abroge

la délibération V-2026-386 du 20 avril 2026,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services et de leurs avenants.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 mars 2026.

Conformément au champ d'application de ladite délégation, la présente information porte sur l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg selon une procédure adaptée (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} seuil) ou selon une procédure formalisée ainsi que sur les avenants entraînant une

augmentation de plus de 5 % aux marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les avenants concernés ont recueilli un avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La première partie du tableau porte sur les accords cadre à bons de commande : il s'agit de contrats passés entre un acheteur public et un ou plusieurs opérateurs économiques, permettant de définir les termes d'un marché sans en fixer à l'avance les quantités exactes. L'accord-cadre fixe ainsi les caractéristiques principales des prestations (prix, délais, conditions d'exécution) et autorise l'acheteur à passer des bons de commande au fur et à mesure de ses besoins, dans la limite d'un montant maximal et d'une durée déterminée (4 ans en principe). C'est ce montant maximum qui figure dans la dernière colonne du tableau.

La deuxième partie du tableau porte sur les marchés à prix forfaitaires répondant à un besoin précis.

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés et leurs avenants notifiés et enregistrés dans le logiciel financier pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 5 mars 2026.

Communiqué

**Octroi de la protection fonctionnelle à M. Syamak AGHA BABAEI, Conseiller
6 municipal de Strasbourg et M. Pierre JAKUBOWICZ, Adjoint à la Maire de
Strasbourg- Communication.**

Aux termes de l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté (...)* ».

La protection fonctionnelle, que la collectivité territoriale doit accorder à ses élus lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions exécutives, a été profondément modifiée par la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux (articles L2123-35, L3123-29 et L4135-29 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le nouveau mécanisme supprime l'intervention en amont d'une délibération par laquelle le conseil statuait sur la demande présentée par l'élue victime. Désormais, l'élue bénéficie de la protection de la collectivité à l'expiration d'un délai de dix jours francs à compter de la réception de sa demande par la collectivité s'il a été procédé, dans ce délai, à la transmission de la demande au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, ainsi qu'à l'information des membres du Conseil. Cette information est portée à l'ordre du jour de la séance suivante de l'organe délibérant.

L'organe délibérant peut décider de retirer ou d'abroger la décision d'octroi par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élue

bénéficie de la protection de la collectivité.

Ce mécanisme a pour objectif une meilleure protection des élus locaux et est essentiel face à la progression du nombre et de la durée des attaques, verbales et physiques, dont sont victimes de plus en plus d'élus·es et de personnes publiques dans l'exercice de leurs fonctions.

Face à cette inquiétante évolution, la ville de Strasbourg affirme son soutien indéfectible à l'ensemble des élus·es menacés·es ou attaqués·es dans l'exercice de leurs fonctions.

Le 12 avril 2026, une publication a été diffusée sur un compte public Instagram mettant en cause M. AGHA BABAEI, en raison de ses fonctions de conseiller municipal et ancien adjoint de la ville de Strasbourg. Les propos sont susceptibles de relever de la diffamation envers une personne exerçant une fonction publique et certains propos peuvent être considérés comme des menaces. Au regard de la gravité de ces faits, M. le conseiller municipal a sollicité la Maire de Strasbourg en vue de l'octroi de la protection fonctionnelle, par courriel du 14 avril 2026.

Conformément au cadre légal, cette protection lui a été accordée par courrier du 24 avril 2026. Cette demande a par ailleurs été transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Par ailleurs, le 18 avril, M. Pierre JAKUBOWICZ a subi injures et outrages en sa qualité d' élu. Une plainte a été déposée le même jour et M. l'Adjoint a sollicité la Maire en vue de l'octroi de la protection fonctionnelle, par courrier du 30 avril.

Cette protection lui a été accordée par décision de la Maire en date du 11 mai 2026. Conformément aux dispositions du CGCT, cette demande a été transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Ainsi, il est fait droit à ces demandes de MM. Syamak AGHA BABAEI et Pierre JAKUBOWICZ pour toute action, notamment judiciaire, destinée à faire cesser les atteintes dont ils ont fait l'objet, à assurer leur protection et la défense de leurs intérêts en réponse à ces attaques et à assurer la réparation adéquate des préjudices subis à ce titre.

Le prélèvement des dépenses y afférentes se fera sur le budget de la ville de Strasbourg, chapitre 011, article 6226 (conseil juridique) et 6227 (contentieux).

Communiqué

Solidarité, Éducation, Enfance, Santé

7 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1. CCAS	2 447 996 €
2. Home Protestant	130 000 €
3. Lianes	10 000 €
4. Entraide Le Relais	182 000 €
5. Centre Social Protestant	20 000 €
6. Action Sociale Juive	8 000 €
7. Epicerie sociale Tremplin Neuhof	34 000 €

- d'imputer la subvention de 1 d'un montant de 2 447 996 € sur la ligne AS10A – 420 – prog. 8000 – 657363,
- d'imputer les subventions de 2 à 7 d'un montant de 384 000 € sur la ligne AS10A – 424 – prog. 8078 – 65748,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions y afférentes.

Mmes Frédérique NEAU et Anne REYMANN n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

8 Démarche d'ajustement de la sectorisation scolaire sur le territoire strasbourgeois. Mesures pour la rentrée 2026.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

d'amender la délibération adoptée lors de la séance du 02 février 2026 sur les points ci-dessous :

Quartier de la Montagne Verte

Le transfert des rues suivantes, au départ des secteurs des écoles maternelle et élémentaire Gliesberg vers les écoles maternelle et élémentaire Gutenberg :

rue à supprimer :

- RUE DE FRIESOLSHEIM, côté impair, à partir du numéro 11

rue à ajouter :

- PLACE D'OSTWALD, côtés pair et impair

Quartier du Wacken

Le transfert des rues suivantes, au départ des secteurs de l'école maternelle Wacken vers l'école maternelle Branly :

rues à ajouter :

- ALLEE DES SOUPIRS
- PROMENADE DE LA VOIE LACTEE

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

Économie, attractivité et rayonnement

9 Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

approuve

la reconduction, au titre de l'année 2026 aux conditions et précisions énoncées ci-dessus, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes jumelles,

décide

l'imputation de la dépense totale de 50 000 € sous la fonction 048, nature 65131 « bourses et prix » - activité AD06D,

autorise

Service des Assemblées

la Maire, son représentant ou sa représentante, à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

Mmes Lisa FARAULT et Halima MENECEUR ainsi que MM. Florian KOBRYN et Benjamin KUNTZ se sont abstenus sur ce point. Mmes Delphine BERNARD et Bahar CEVIZ n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Urbanisme, Aménagement, Logement, Transports

10 Adhésion à la centrale d'achat de la Région Hauts de France pour les contrôles dits de 1er niveau au titre du projet transfrontalier INTERREG ' Trames vertes et bleues pour des villes vivables et durables - LivableCities '.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'adhésion de la ville de Strasbourg à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France pour les contrôles de premier niveau afférents au projet LivableCities.

Cette adhésion étant réputée unique pour l'intégralité des projets relevant des programmes INTERREG gérés par ladite Région, sera effective pour la période de programmation 2021-2027,

décide

d'imputer les dépenses afférentes à ces services de contrôle de premier niveau pour le projet LivableCities sur la ligne AD01J , fonction 70, nature 62268,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Approbation des plans d'action et budgets prévisionnels 2026 des Réserves Naturelles Nationales de Strasbourg - Une gestion au service de la préservation de la biodiversité et de la restauration écologique des écosystèmes alluviaux rhénans.

Le Conseil
après avis favorable des comités consultatifs
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

pour la Réserve naturelle nationale de l'Île du Rohrschollen :

- le plan d'action et budget 2026 (annexe 1),

pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :

- le plan d'action et budget 2026 (annexe 2),

pour la Réserve naturelle nationale de la Robertsau – la Wantzenau :

- le plan d'action et budget 2026 (annexe 3),

autorise

- la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour :
 - la mise en œuvre des actions pour la gestion des RNN du Rohrschollen, de Neuhof–Illkirch et de la Robertsau-La Wantzenau,
 - la mobilisation des différentes subventions dans ces réserves naturelles nationales, notamment du Fonds vert, avec une participation minimum de 20 % restant à la charge de la Ville,
- le service des Espaces Verts et de Nature à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans d'actions présentées dans le cadre du budget approuvé par le comité consultatif de gestion.

Mme Irène WEISS, MM. Nicolas MATT et Jean-Philippe VETTER n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Motions

12 Motion présentée par M. Florian KOBRYN - Pour une Avenue du Rhin apaisée et sécurisée.

L'Avenue du Rhin est un axe majeur de circulation. En 3,5 km, l'avenue relie l'Ouest et l'Est de la Ville en desservant les quartiers du Neudorf, des Deux Rives et le Port autonome de Strasbourg.

L'Avenue pose des problématiques de sécurité. Trois accidents mortels de personnes circulant à vélo ont été constatés en 14 ans dont le dernier, date du 19 mai 2026. L'avenue pose également des enjeux de qualité de l'air et de nuisances sonores pour les 48 000 riverain·es de l'avenue confronté·es au trafic quotidien de 40 000 véhicules.

Une mission d'information et d'évaluation (MIE) a permis de formuler un certain nombre de propositions pour la transformation de l'avenue avec la publication d'un rapport complet en 2019. Toutefois, ces recommandations tardent à être mises en place. La réglementation actuelle, qui se limite à une légère restriction sur les poids-lourds, n'est pas respectée et la Collectivité ne se donne pas les moyens de la faire appliquer. C'est la raison pour laquelle une association de riverain·es a attaqué la Ville au tribunal administratif à l'automne 2025.

Face à cette réalité aux conséquences dramatiques pour les habitant·es et aux solutions connues et identifiées, nous appelons à une action déterminée et concertée de la Ville, de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Etat pour une véritable et profonde transformation de l'avenue du Rhin.

Les accidents mortels et la dégradation de la qualité de l'air ne sont pas une fatalité. Ils nécessitent un plan d'action structurel pour permettre la transformation de la voirie au bénéfice de la sécurité de l'ensemble des usager·es.

Par cette motion, le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg reconnaît la nécessité d'une transformation profonde de l'avenue du Rhin. Conformément à des engagements de campagne traversant largement l'échiquier politique, le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg s'engage à :

- solliciter publiquement l'Etat pour l'installation dans les meilleurs délais de radars de contrôle de la vitesse,
- faire de Strasbourg, à l'image de Lille, Angers, Grenoble, Lyon, Paris et tant d'autres grandes villes de France et d'Europe, une Ville à 30 km/h,
- faire appliquer l'arrêté municipal d'interdiction de circulation des poids lourds entre 22h et 6h par la mobilisation de la police municipale,
- déployer, en lien avec l'Eurométropole, une politique ambitieuse de Vision Zéro (zéro mort, zéro blessé grave) à l'échelle métropolitaine,
- définir, d'ici 2027, un calendrier pour une application des recommandations de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) de 2019 portant sur les perspectives d'évolution de l'Avenue du Rhin,
- permettre un passage de l'avenue du Rhin à 1x 2 voies en 2030 par la définition d'un projet urbanistique global sur la transformation en profondeur de l'avenue, en co-construction

avec les riverain-es.

Mmes Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS et Nadia ZOURGUI, ainsi que M. Syamak AGHA BABAEI, ne prennent pas part au vote.

Mme Christelle STURTZ-FROEHLICHER, MM. Thierry KUHN, Germain MIGNOT, Nicolas MATT et Patrick PESSAUX n'ont pas participé au vote.

Mmes Lisa FARAULT, Halima MENECEUR et MM. Florian KOBRYN et Benjamin KUNTZ ont voté pour.

Rejeté. Pour : 4 voix – Contre : 52 voix – Abstention : 0 voix

13 Motion présentée par M. Florian KOBRYN - Face aux attaques réactionnaires, soutien de la ville de Strasbourg aux free party.

Cette motion a été déclarée irrecevable par la Madame la Maire à la lecture de l'ordre du jour et n'a donc pas fait l'objet d'un vote.

Questions orales

14 Question orale présentée par Mme Irène WEISS - Coupe du monde 2026, quel accompagnement pour nos commerçants ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

15 Question orale présentée par Mme Floriane VARIERAS - “Rues et places des possibles” : quel avenir pour le réaménagement des rues Kageneck et Kuhn et de la Place Braun ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

16 Question orale déposée par M. Thierry KUHN - Réaménager la place d'Ostwald : les habitant-es de la Montagne Verte seront-ils écoutés ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

17 Question orale présentée par Mme Nadia ZOURGUI - Strasbourg accueillera-t-elle la foire Saint-Jean en 2027 ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 18 Question orale présentée par Mme Lisa FARAULT - Gaza : Strasbourg peut-elle rester silencieuse ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 19 Question orale présentée par Mme Halima MENECEUR - Prise de position pour la lutte contre l'islamophobie.**

Mme MENECEUR a retiré sa question le 3 juin 2026.

- 20 Question orale présentée par M. Florian KOBRYN - Madame la Maire, allez-vous faire toute la lumière sur vos premières coupes budgétaires ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Questions d'actualité

- 21 Question d'actualité présentée par Monsieur Jean-Philippe MAURER - Violences extra-sportives à Strasbourg, après la victoire du PSG en Ligue des Champions.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 22 Question d'actualité présentée par Mme Irène WEISS - Association des commerçants de Neudorf : comment la municipalité entend-elle renouer le dialogue avec les commerçants ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

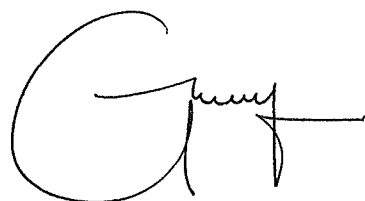
- 23 Question d'actualité présentée par M. Benjamin KUNTZ - Finale de Ligue des champions, transports coupés, quartiers populaires exclus : quelles leçons pour la Coupe du Monde 2026 ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

24 Question d'actualité présentée par Madame Halima MENECEUR - Annulation d'une réservation suite à la présence d'un artiste.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 21h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Trautmann', written in a cursive style.

Catherine TRAUTMANN